

LES ORDRES DORIQUE ET IONIQUE

Lisez bien les définitions des termes ci-dessous et cherchez à quelles lettres ou nombres ils peuvent correspondre sur la planche illustrée, dans l'ordre dorique (à gauche) comme dans l'ordre ionique (à droite).

Vous inscrirez ci-dessous dans la colonne de **gauche**, en face des termes pertinents, les **quatre lettres** en majuscules, correspondant aux quatre parties principales d'une élévation, et dans la colonne de **droite** les **nombres** désignant les éléments de détail.

	Abaque (un)	Partie supérieure du chapiteau. Il s'agit le plus souvent d'une tablette en pierre située entre l'échine et l'architrave ou l'arc qu'elle supporte.
	Acrotère (un)	Petit muret situé au sommet ou aux extrémités d'un fronton et supportant des ornements souvent en terre cuite.
	Architrave (une)	Partie inférieure de l'entablement, située sous la frise.
	Base (une)	Partie inférieure d'une colonne soutenant le fût. Elle est le plus souvent absente dans l'ordre dorique. Dans l'ordre ionien, elle se compose d'alternances plus ou moins complexes de tores et de scoties.
	Chapiteau (un)	Élément de forme évasée couronnant un support vertical et lui transmettant les charges qu'il doit porter. Il se compose d'un corps (échine) surmonté d'un abaque ou tailloir. Le chapiteau est l'élément le plus reconnaissable d'un ordre architectural donné.
	Colonne (une)	Support vertical dont le plan est un cercle (colonne cylindrique) ou un polygone régulier à plus de quatre côtés (colonne polygonale), donc distinct du pilier et du pilastre. Dans l'ordre ionien, la colonne peut être remplacée par une cariatide. Elle est composée d'une base, d'un fût et d'un chapiteau.
	Corniche (une)	Couronnement d'une construction en forte saillie de manière à rejeter les eaux de pluie loin de la façade. Elle peut être composée de moulures en surplomb les unes sur les autres.
	Coussinet (un)	Dans l'ordre ionique, élément mouluré de l'échine, reliant les volutes du chapiteau.
	Crépis (une)	Plate-forme à degrés servant de soubassement à un édifice. Elle comprend généralement trois marches, la dernière assise supérieure étant appelée <i>stylobate</i> lorsqu'elle supporte les colonnes d'un édifice ou <i>toichobate</i> lorsqu'elle supporte les murs.
	Échine (une)	Partie du chapiteau située entre le fût et l'abaque et taillée en biseau plus ou moins arrondi dans l'ordre dorique, en fonction des époques. Dans l'ordre ionique, elle est occupée par des volutes reliées par un coussinet.
	Entablement (un)	Partie d'une élévation appuyée sur la colonnade et comprenant l'architrave, la frise et la corniche.
	Frise (une)	Élément de l'entablement compris entre l'architrave et la corniche. Il s'agit d'une moulure plate horizontale qui peut recevoir un décor. Dans l'ordre dorique, elle est composée de métopes et de triglyphes.
	Fronton (un)	Couronnement ornemental d'une élévation, composé d'un cadre mouluré délimitant un tympan.

	Fût (un)	Partie de la colonne située entre la base et le chapiteau. Il peut être monolithique (d'une seule pièce) ou se composer de tambours superposés.
	Goutte (une)	Petit motif d'ornementation en forme de tronc de cône, pendant sous le réglet et placé sous un triglyphe.
	Métope (une)	Panneau architectural de forme rectangulaire présent dans l'ordre dorique, le plus souvent décoré de reliefs. A l'origine, il s'agissait d'une plaque de terre cuite protégeant de l'humidité la charpente en bois. En alternance avec les triglyphes, la métope constitue la frise.
	Mutule (une)	Paquette en biseau faisant partie de l'entablement. Appartenant à l'ordre dorique, elle est située sous la corniche, au-dessus du triglyphe dont elle partage la largeur et de chaque métope, en vis-à-vis du réglet et des gouttes.
	Œil de volute (un)	Centre d'une volute.
	Réglet (un)	Petite baguette située sous le triglyphe et faisant partie de l'entablement. Elle est symétrique des mutules disposées au-dessus des triglyphes.
	Scotie (une)	Moulure semi-ovale concave se trouvant à la base d'un fût de colonne. Elle offre une ombre prononcée entre deux tores.
	Stylobate (un)	Piédestal courant sur le pourtour d'un édifice. Il peut constituer le degré supérieur d'un système de marches appelé crépis.
	Tambour (un)	Assise cylindrique monolithe entrant dans la composition du fût d'une colonne. Dans la plupart des ordres architecturaux, ce tambour est cannelé.
	Tore (un)	Moulure pleine au relief arrondi, qui se présente sous forme d'anneau ou de baguette plus ou moins épaisse, comme une sorte de boudin. Elle est un élément primordial de la base des colonnes ioniques et corinthiennes, en alternance avec la scotie .
	Triglyphe (un)	Ornement en relief constituant la frise dans l'ordre dorique, en alternance avec les métopes. Il se compose de deux canaux entiers en creux et de deux demi-canaux (donc trois glyphes).
	Tympan (un)	Surface verticale triangulaire délimitée par deux corniches rampantes (= inclinées) et une corniche horizontale. Le tympan peut être occupé ou pas par des figures sculptées.
	Volute (une)	Dans l'ordre ionique, motif ornemental de l'échine d'un chapiteau, constitué par un enroulement en forme de spirale autour d'un œil.